Le CNCT et l’INC/60 Millions de consommateurs dévoilent les résultats de leur étude : du plomb et de l’arsenic retrouvés dans les sachets de nicotine

Paris, le 10 décembre 2024 – *En partenariat avec le Comité national contre le tabagisme (CNCT), l'INC/60 Millions de consommateurs a analysé enÂÂ laboratoire la composition de plusieurs marques de sachets de nicotine actuellement vendues en France. Outre des taux élevés de nicotine, les analyses ont montré la présence de métaux lourds, et notamment d’arsenic, ainsi que des taux élevés d’édulcorants comme le sucralose. Face à ce constat, l’INC/60 Millions de consommateurs et le CNCT appellent à l’interdiction explicite et immédiate de ces produits addictifs et nocifs, annoncée également par la ministre de la Santé début novembre.*

Sept produits de quatre fabricants différents (ZYN, VELO, D’LICE et NOIS) ont été choisis parmi les marques les plus facilement disponibles en France. Divers produits ont été intentionnellement sélectionnés afin de refléter le spectre le plus large possible de produits.

Présence de métaux lourds et de substances toxiques

Les sachets analysés contiennent jusqu’à cinq métaux lourds différents. En particulier, l’étude pointe la présence d’arsenic dans l’ensemble des références (entre 0,04 µg et 0,59 µg), soit jusqu’à 6,5 fois les quantités d’arsenic présentes dans une cigarette.
Cancérogène avéré, fortement irritante pour les voies respiratoires et toxique en cas d’ingestion, l
a présence d’arsenic est particulièrement préoccupante.

Dans certaines marques, l’étude souligne également la présence de plomb, d’antimoine (potentiellement cancérogène) et de formaldéhyde (substance toxique et corrosive).

Des niveaux de nicotine élevés et un manque de fiabilité sur les teneurs indiquées

L’analyse montre que les teneurs en nicotine affichées sur les boîtes sont systématiquement sans rapport avec les teneurs réelles des produits, avec un différentiel allant de 20% à 73% selon les marques. Pour les deux organisations, ces résultats soulignent l’absence de fiabilité de l’étiquetage.

Par ailleurs, les teneurs réelles des sachets de nicotine analysés peuvent aller jusqu’à 38,9 mg/g, soit près de dix fois plus que les substituts nicotiniques (gommes) vendus en pharmacie, limités à 4mg/g. Ces produits apparaissent ainsi comme des vecteurs de dépendance à la nicotine, notamment auprès des jeunes.

Pour le professeur Yves Martinet, président du CNCT, *« Nous alertons depuis plusieurs années sur le fait que la commercialisation de ces produits est illégale. Nous démontrons aujourd’hui que les sachets de nicotine sont particulièrement nocifs par la présence préoccupante de métaux lourds que ces produits contiennent, et des vecteurs d’addiction par leur teneur en nicotine et en édulcorants ».*